

UE 3 Parcours de santé S3 urgences

ECTS
4 crédits

Composante
Médecine et Pharmacie

Présentation

Description

Dans le cadre des parcours de soins en médecine d'urgence, de l'accès aux soins non programmés et des filières ambulatoires, l'infirmier en pratique avancée sera en mesure :

- de participer à leurs conceptions ;
- de participer à la mise en œuvre de ces parcours, notamment d'organiser et d'animer la formation des équipes soignantes ;
- d'évaluer les parcours de soins ;
- d'orienter les patients dans ces parcours ;
- de coordonner les parcours des patients ;
- de développer les liens entre l'ensemble des acteurs du parcours de santé, notamment le lien ville-hôpital ;
- d'assurer une communication adaptée et interagir de façon coordonnée avec les autres acteurs dans le cadre des situations conventionnelles ou situations de crise.

Objectifs

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir développé les compétences suivantes :

1. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique :

- Définir et mettre en œuvre les actions pertinentes favorisant l'adhésion de la personne et à son traitement en face à face ou à distance,
- Conduire des actions de prévention et éducatives en rapport avec le motif de recours (vaccinations recommandées, recherche d'infections sexuellement transmissibles, facteurs de risque cardio-vasculaires, addictions),
- Identifier et initier des actions éducatives en prévention primaire et relatives et au traitement et des actions contribuant à la prévention des rechutes notamment en prenant en compte les habiletés sociales et les capacités cognitives,
- Concevoir et initier la mise en œuvre des actions adaptées à la situation de la personne visant le pouvoir d'agir, le développement, le maintien de son autonomie et la limitation de ses incapacités,
- Conseiller la personne pour le développement des compétences d'auto-soins,
- Identifier et analyser les ressources et les besoins de la personne, de son entourage et des professionnels concernés par la poursuite des actions initiées notamment dans le cadre de l'intégration dans un programme d'ETP,
- Articuler les actions individuelles aux programmes d'éducation à la santé, thérapeutique et de prévention du bassin de population organisés en collaboration avec

les filières territoriales de soins primaires et de santé communautaire,

- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des actions de promotion de la santé, de prévention et de dépistage pour des typologies de populations ciblées dans le cadre de programmes et de stratégies nationales de santé publique et de gestion des crises,

- Identifier les ressources, réseaux et structures, nécessaires à la mise en œuvre des actions de prévention et d'éducation à la santé pour les personnes à orienter à la sortie de la structure,

2. Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés :

- Analyser la pertinence de l'orientation dans le parcours retenu au regard du niveau de gravité identifié,

- Organiser et coordonner les activités en intra-structure afin de garantir la cohérence du parcours de la personne selon sa situation et son état clinique en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire,

- Identifier et coordonner en extrahospitalier les moyens disponibles pour intégrer la personne dans un parcours spécifique,

- Identifier les facteurs psychologiques et sociaux limitant le rétablissement du patient et les différents acteurs du parcours de son rétablissement,

- Elaborer avec la personne et son entourage son projet personnalisé de soins en équipe, en collaboration avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, sociaux et éducatifs concernés,

- Identifier les interventions à coordonner entre les acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux en lien avec le projet de soins formalisé,

- Organiser la sortie, le retour ou le maintien à domicile en collaboration avec l'ensemble des acteurs pour la cohérence de la poursuite du projet de soin personnalisé,

- Concevoir des outils de prévention et de réponse aux situations de crises de la personne,

- Conseiller les équipes sanitaires, sociales et médico-sociales sur la prévention et la réponse aux situations de crises,

- Accompagner les équipes dans les situations de soins pour des pratiques respectueuses des libertés fondamentales, dans un processus de raisonnement éthique,

- Veiller au maintien des droits de la personne,

- Conseiller l'équipe de soins sur les indications et les limitations du recours aux soins sans consentement dans un objectif d'utilisation pertinente,

- Organiser avec les autres intervenants le parcours de santé de personnes vulnérables et polyopathologiques dans un but préventif, curatif ou palliatif,

- Identifier les enjeux de la mise à jour des bases de données, des registres et des cohortes spécifiques aux urgences.

Heures d'enseignement

Parcours de santé urgences	CM	17h
Parcours de santé urgences	TD	17h